

Chambre de Commerce de Québec.

A la réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce de Québec, mardi dernier, 19 février, étaient présents MM. E. B. Garneau, président; P. J. Bazin, F. X. Berlinguet, J. Winfield, M. Joseph et E. Pelletier.

Le conseil a eu à s'occuper d'une communication de la Chambre de Commerce anglaise de Montréal qui lui demande de vouloir bien l'aider à obtenir du ministère des postes à Ottawa une réduction du timbre des lettres mises à la poste dans les cités et les villes pour livraison à domicile dans les dites cités et les villes, de deux sous à un sou par once. Le conseil a unanimement décidé d'appuyer la démarche par une requête. Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement ne se rendrait pas à cette demande. Alors que partout on s'efforce à réduire les frais de timbres de la correspondance, que les lettres nous venant des Etats-Unis portent un timbre de deux sous seulement, au Canada, on a fait le contraire et l'on n'en a pas démordu jusqu'à aujourd'hui. En réduisant le timbre des lettres en ville à un sou par once, on activera la correspondance et la vente du papier et des enveloppes.

Le conseil a été saisi d'une question fort importante en matière de droit maritime. Il s'agit de savoir si, dans le cas de dispute ou de procès à propos des stipulations d'une charte-partie d'un navire étranger prenant une cargaison dans un port canadien, de quel code de litige relève, ou du code canadien ou du code du pays dont le navire porte le pavillon. Les opinions sont fort partagées à ce sujet. D'aucuns assimilent un navire à une personne; du moment qu'il

est dans des eaux étrangères, il relève des lois du pays où il se trouve.

D'autres prétendent qu'on ne peut assimiler un navire à une personne. Un navire personnifie le pays dont il porte le pavillon; il en est un fragment.

Pour cette raison, si un litige survient à propos de cargaison, de charte-partie etc., ce litige doit s'instruire d'après les lois du pays auquel le navire appartient et dont il arbore le pavillon. Voilà comment, paraît-il, on a décidé ce point de loi maritime il n'y a pas longtemps, en Angleterre, à propos d'un navire français. Devant toutes les opinions fort contradictoires qui ont été exprimées à ce sujet, le conseil a cru devoir s'abstenir d'exprimer la sienne et a suggéré aux intéressés de soumettre la question au ministère de la marine et des pêcheries à Ottawa.

Le contrôleur des douanes va encore avoir à s'occuper de la question suivante: Un marchand expédie du Canada une consignation de marchandises à un port étranger, disons, par exemple, Terre-Neuve. Les consignataires, pour une raison ou pour une autre, renvoient les marchandises telles qu'elles étaient, aux expéditeurs. Or, il est arrivé à maintes reprises qu'à leur retour au Canada, ces marchandises ont dû payer des droits à la douane canadienne. Le cas vient de se présenter à Sherbrooke. Il y a là, en ce moment, un char d'asbeste qui a été renvoyé aux expéditeurs, sous prétexte que l'asbeste n'était pas de la qualité convenue. Ce char est à subir une détentation à la douane canadienne, pour non paiement de droits. La consignation est du Canada et l'asbeste est de provenance canadienne. Le conseil demande avec raison au contrôleur des

douanes que, dans pareils cas, les marchandises soient admises en franchise.

Ventes enregistrées de Québec.

Pendant la semaine terminée le 16 février 1895.

QUARTIER JACQUES CARTIER

Rue St-Joseph. Lot 1500 et partie de 1501, avec maison de pierre, etc., terrain le 1er 32 x 36 et le 2d 12 1/2 x 43 1/2. Cyrille Duquet à Alexandre Fraser; \$3,00 [93501].

Rue Fleurie. Lot 1804B, avec maison de bois, etc., terrain 38 10 x 64. Théodore Lafrance à Mme Marie Elise Linteau, épouse de Louis de G. Belzil; \$1,000 [93519].

Rue Ste Marguerite. Lot 1718, avec maison de pierre, etc., La corporation des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Québec à "The Grande Ligue Mission" \$1,000 [93530].

QUARTIER ST-ROCH

Rue Grant. Lot 879, avec maison de pierre, à deux étages, etc., terrain 45 x 64. Succession de Jules Bouchard à Dame Massé; \$2,200 [93506].

Rue de la Chapelle. Lot 635 et rue de la Reine. Lot 790-1-c, avec maison, etc., terrains, le 1er 20.4 x 54.4 et le 2d 40.8 x 41 x 5. Arthur Dion, ex-qualité de curateur à la faillite de Félix Mongeon à Alfred Simard; \$1132.65 [93547].

QUARTIER ST-JEAN

Rue Latourelle. Partie ouest du lot 3568, terrain 31 x 60. Jean Edmond Murphy à Philéas Côté; \$600 [93505].

BURNS & LEWIS

Habillements Confectionnés en Gros

LONDON, ONT.

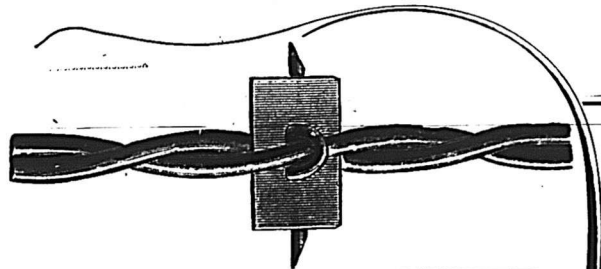
Notre représentant, M. T. OTWAY SADLEIR est en ce moment dans la Province de Québec, et il doit visiter les Marchands avec un assortiment complet D'ÉCHANTILLONS D'HABILLEMENTS pour hommes, jeunes gens et enfants, pour le printemps de 1895.

Nous offrons la meilleure marchandise de ce genre dans le Dominion et ce, au plus bas prix.

Valeurs Excellentes, Modes les plus Correctes, Ajustage Parfait.
Ne manquez pas d'examiner nos échantillons.

Fil de Fer Barbelé "SAFETY"

LE FIL BARBELE
LE PLUS PARFAIT



Étant plus fort, il offre plus de sécurité pour le bétail.

Le meilleur fil manufacturé qui ait été jusqu'à maintenant offert sur le marché, et par conséquent, celui qui donne le plus de satisfaction.

Demandez-le à votre marchand; n'en acceptez pas d'autres. Si votre fournisseur ne le tient pas, écrivez, en mentionnant "LE PRIX COURANT," à la

SAFETY BARB WIRE CO., 50, rue Colborne, TORONTO, Ont.

LA BANQUE DU PEUPLE.

DIVIDENDE NO. 117.

Les actionnaires de la Banque du Peuple sont par les présentes notifiés qu'un dividende semi-annuel de trois et demi (3 1/2) pour cent pour le six courant, a été déclaré sur le fonds capital, et sera payable au bureau de la Banque, Lundi, le quatrième (4) jour de mars prochain et les jours suivants.

Le livre de transfert sera fermé du 15 au 28 février inclusivement.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

J. S. BOUSQUET, Caissier.

Montréal, 29 janvier 1895. 22, 23, 24, 25, 26

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

ADMINISTRATION, { Chambre 402, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 1417.
REDACTION, { 25 rue St-Gabriel.
Téléphone 2802.
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payable d'avance.)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " 6 mois	1.00
" " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an (15 francs)	3.00

LE NUMERO 10 CENTINS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal, Canada